



Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole **JARDINIER – PAYSAGISTE**

CAPA JP – Niveau 3 – RNCP 38 386 – Echéance enregistrement 31/12/2028
Diplôme du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire

AGRICULTURE
NATURE
SERVICES

Objectifs de la formation

- **OBTENIR UN DIPLOME DE NIVEAU 3**
- Acquérir des compétences dans les différents travaux d'aménagement et d'entretien du paysage.
- Acquérir des compétences professionnelles et un savoir-faire pour exercer un métier dans ce secteur d'activité.
- Elaborer un projet professionnel à l'issue de sa formation.
- Avoir une connaissance du monde professionnel grâce à l'alternance en entreprise.

Poursuite d'études

Formation de niveau 4 en apprentissage
exemple : BP ou Bac Pro Aménagement
Paysager

Poursuite en apprentissage à l'UFA de Pamiers :
BP RC BMD (Pamiers), BP RC BMS (Saint Girons)

Métiers et activités visés

Ouvrier paysagiste
Environnement de travail : en extérieur

Se former en apprentissage

Conditions d'entrée

- Avoir entre 16 ans et 29 ans révolus (15 ans si l'apprenti a terminé sa classe de 3ème).
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise de ce secteur d'activité.

Accès à la formation

L'entrée en formation est possible dès la signature du contrat d'apprentissage, au plus tôt trois mois avant le début de la formation et après étude du dossier de candidature et entretien de positionnement.

Accès des publics en situation de handicap après positionnement.
Présence du référent handicap.

Organisation de la formation

Durée de la formation : **812h en 2 ans**

Modalités d'alternance :

2 années en alternance =

- 23 semaines au CFA
- + 71 semaines en entreprise
- + 10 semaines de congés payés

Modalités pédagogiques :

Modules théoriques, techniques et pratiques.

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

JARDINIER -PAYSAGISTE

100% de réussite
(résultat 2024)

90% de
satisfaction
(résultat 2024)

Contenu de la formation

Capacités professionnelles et générales:

- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager.
- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager.
- Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements.
- S'adapter à des enjeux professionnels locaux.
- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.
- Interagir avec son environnement social.

UCARE: Réaliser des travaux au sol de remise en état d'un chantier d'élagage

Aménagement paysager - Entretien paysager -
Atelier mécanique - Chantier école -

Connaissance des végétaux

Mathématiques appliquées - Informatique
Education socio-culturelle - Consommation
citoyenneté - Expression communication -
Environnement professionnel- Retour

d'expérience - Techniques de recherche d'emploi

- Hygiène santé consommation- Ouverture
culturelle et sociale - EPS -
Sauveteur Secouriste au Travail

Pour pré-candidater
flasher le QR CODE



Tous les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
www.campus-pyrenees-comminges.fr

Modalités d'évaluation

L'examen comporte 7 unités capitalisables dont 1 UCARE (écrites, orales et pratiques).

Pour obtenir le diplôme du CAPA, il faut obtenir les 7 unités capitalisables.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Ces épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification.

Modalités financières

Aucun frais d'inscription pour l'apprenti(e) - coût de formation pris en charge par l'OPCO de branche.
Frais annexes à prévoir en fonction du statut (restauration/internat).

Rémunération versée par l'employeur basée sur un pourcentage du SMIC horaire en fonction de l'âge et de l'année d'apprentissage (grille des salaires disponible sur notre site).

Référent administratif :

Angèle Paredes
✉ : 05 61 67 04 60
ufa.pamiers@educagri.fr
www.cfppaariegecomminges.fr

Référent pédagogique :

Simon Labarthe
07 77 61 25 56

Version 202501